

N° D'ORDRE : 2021-156

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 05

Excusé : 00

Absents : 01

Qui ont pris part

à la délibération : 26

Date de convocation : 14 décembre 2021

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt décembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CALMET Pierre – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Pouvoirs : M. BLANC Romain pouvoir à Monsieur le Maire – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – M. CLAVE Denis pouvoir à M. CALMET Pierre.

Absents : Mme RASTOUIL Angélique

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

1 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRINCIPAL 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances laquelle explique qu'il convient d'augmenter l'enveloppe dédiée aux travaux « divers bâtiments » afin de prendre en charge les travaux supplémentaires de climatisation du groupe scolaire de l'orée du bois (+ 29 500 €) et une dépense sur le logement de la poste (+ 4 000 €). A la demande du comptable public, il convient également de régulariser une écriture erronée passée sur les années antérieures pour 25 €. Pour prendre en charge ces dépenses, il est proposé de réduire de 33 525 € l'enveloppe affectée à l'opération plantations (2020-02).

Nature	Opération	Intitulé	Libellé	Montant
2135	53	DIVERS BATIMENTS	INSTAL GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	29 500,00 €
2132	53	DIVERS BATIMENTS	IMMEUBLES DE RAPPORT	4 000 €
276351			GFP DE RATTACHEMENT	25,00 €
2121	202002	PLANTATIONS	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	- 33 525,00 €

Après avoir donné toutes précisions utiles, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver la Décision Budgétaire Modificative n°4 du Budget Principal de la Commune.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Madame la 1^{ère} Adjointe ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la Maquette de la Décision Budgétaire Modificative n°4 ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ETANT PRECISE QUE M. CLAVE, M. LE PEN, M. DEZERAUD, Mme MONTAGNY ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS. M. VINCENT G. N'A PAS PRIS PART AU VOTE

- d'approuver la Décision Budgétaire Modificative n°4 du Budget Principal 2021.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT